

**PROGRAMME DE VEILLE 2020 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

ALERTE N° 53 CONCERNANT TOTAL

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2020 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.

✂

TOTAL

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 29 MAI 2020

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG
--

- **RESOLUTION 14 : Modifications statutaires**

Analyse

La société propose au vote de ses actionnaires la modification de ses statuts afin d'adopter la forme de société européenne (SE).

L'adoption de la forme de SE ne semble pas présenter d'intérêt pour les actionnaires, les spécificités actuelles de la société européenne par rapport à la forme de société anonyme en droit français portant essentiellement sur la possibilité de modifier les règles de quorum du conseil de surveillance et de faciliter le transfert du siège social dans un autre pays européen.

▪ RESOLUTION 17 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10% du capital actuel par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 :
Titre I-C 1-2 (b)

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

▪ RESOLUTION 18 : Option de sur allocation (green-shoe)

Analyse

La résolution 18 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 17 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 :
Titre I-C 1-2 (b)

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

GOUVERNANCE

1. Composition du conseil de TOTAL S.A.

Le conseil d'administration de TOTAL S.A. comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 80% de membres libres d'intérêts, hors représentants au conseil des salariés actionnaires, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Patrick Pouyanné	PDG	Non-libre d'intérêts	100%	M	56	FR	5	2021	1	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Marie-Christine Coisne-Roquette	Administrateur Référent	Libre d'intérêts	100%	F	63	FR	9	2023	0	1	P	M	
<input checked="" type="checkbox"/>	Patricia Barbizet	Durée de mandat	Non-libre d'intérêts	100%	F	65	FR	12	2023	0	3		P	P
	Valérie Della Puppa Tibi	Représentant des salariés actionnaires	Non-libre d'intérêts	100%	F	52	FR	1	2022	0	1			
	Christine Renaud	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	100%	F	52	FR	3	2020	0	1			M
	Patrick Artus		Libre d'intérêts	100%	M	68	FR	11	2021	1	2	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Jérôme Contamine		Libre d'intérêts	-	M	62	FR	Nouveau	2023	0	2			
	Lise Croteau		Libre d'intérêts	100%	F	59	CA	1	2022	0	3	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Mark Cutifani		Libre d'intérêts	80%	M	62	AU	3	2023	1	1			M
	Anne-Marie Idrac		Libre d'intérêts	100%	F	68	FR	8	2021	0	4		M	
	Jean Lemierre		Libre d'intérêts	100%	M	69	FR	4	2022	0	2		M	
	Maria Van der Hoeven		Libre d'intérêts	100%	F	70	NL	4	2022	0	1	M		

2. Spécificités

- Les statuts de TOTAL S.A. comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- Les statuts de TOTAL S.A. comportent une limitation des droits de vote à 10% (20% pour les droits de vote double).
- Une résolution externe, "résolution A", non avalisée par le conseil, vise à modifier par voie statutaire le contenu du rapport de gestion de Total aux fins :
 - « d'aligner ses activités avec les objectifs de l'Accord de Paris ... pour
 - (i) fixer des objectifs de réduction en valeur absolue, à moyen et long terme, des émissions directes ou indirectes de gaz à effet de serre (GES) des activités de la Société liées à la production, la transformation et l'achat de produits énergétiques (Scope 1 et 2), et à l'utilisation par les clients des produits vendus pour usage final (Scope 3)
 - et (ii) les moyens mis en œuvre par la Société pour atteindre ces objectifs.»

✍

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET